

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 002-323/16/BM

■ Participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au salon de l'immobilier d'entreprise SIMI du 30 novembre au 2 décembre 2016 - Approbation d'une convention

MET 16/548/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques. La présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence permet également de générer des contacts avec les promoteurs, investisseurs ou utilisateurs qui développeront leurs projets sur son territoire.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a participé ainsi depuis 9 ans au Salon de l'Immobilier d'entreprise (SIMI), qui avec 25 000 visiteurs et 450 exposants en 2015, rassemblés pendant trois jours au cœur de Paris, a confirmé qu'il était devenu un salon de l'immobilier d'entreprise incontournable, dédié au marché français.

Ce salon constitue une véritable démarche de recherche d'investisseurs et d'opérateurs sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Depuis 2013, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a été le maître d'ouvrage de la participation à ce salon et fédère la présence des partenaires institutionnels que sont l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Port de Marseille-Fos, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et l'agence de développement économique Provence Promotion.

Le bilan de ces années de partenariat et de maîtrise d'ouvrage se révèle très positif : affichage stratégique et politique cohérents, visibilité accrue de notre territoire, retombées presse significatives, budget renforcé grâce au partenariat et en parallèle, baisse de la participation financière de l'Institution.

Forte de ce succès, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite aujourd'hui poursuivre la maîtrise d'ouvrage pour l'édition 2016 du SIMI.

Pour affirmer cette présence commune au SIMI, la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires disposeront d'un espace de 65,21 m² (Palais des Congrès - Hall Ternes).

Les thématiques suivantes y seront mises en avant : une aire métropolitaine attractive avec ses grands projets structurants, l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la ville-centre et de sa métropole

La convention ci annexée précise les obligations respectives de chacun des partenaires pour la participation commune à l'édition 2016 du SIMI.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant

- Que le SIMI est le rendez-vous annuel des acteurs français de l'immobilier,
- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille Provence de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Délibère

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement Public Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence fixant les obligations réciproques de chacune des parties pour leur participation commune à l'édition 2016 du SIMI.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguee
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016